

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 13 février 2024**

**Membres en exercice :**  
19

**Présents :**  
14

**Votants :**  
17

<b>Date de convocation :</b>
07/02/2024

<b>Date d'affichage :</b>
20/02/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le treize février, le Conseil Municipal de la Commune de Fains-Véel étant réuni en séance ordinaire en Salle du Conseil Municipal en Mairie de Fains-Véel, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur ABBAS, Maire.*

**Présents :** Gérard ABBAS, Michel ROUSSELOT, Alain BUKOVATZ, Anne MOLET, Elise GEURING, Catherine GERMAIN, Martine MIDON, Bernard MARSAT, Pascale PHILIPPOT, Alain BERNARD, Catherine ANTOINE, Sylvie ROCHER, Luigi MARTIN, Thierry SLINKMAN

**Représentés :** Jean-Marie DEMANGEON par Michel ROUSSELOT, Isabelle TARDOT par Catherine GERMAIN, Antoine MOLITOR par Gérard ABBAS

**Excusés :** Patrick VANNESSON, Audrey BECKER

**Absents:**

Un scrutin a eu lieu, Anne MOLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 décembre 2023 :**

A l'unanimité, les membres présents et représentés du Conseil Municipal ont adopté le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 décembre 2023.

DE\_2024\_001

**DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE A DESTINATION DES ELUS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1111-1-1 ; ainsi que les articles R 1111-1-A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 06 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local notamment son article 1<sup>er</sup> dont les dispositions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1250 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Considérant l'accord de la personne intéressée,

Il convient de désigner un référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Le référent déontologue saisi

par tout élu de la collectivité est chargé de lui apporter les avis utiles au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Le référent déontologue pourra être saisi directement par voie écrite, courrier ou mail :

- par courrier à l'adresse suivante : 14 place de la Mairie – 55 000 FAINS VEEL, l'enveloppe cachetée devra faire figurer la mention « saisine du référent déontologue – commune de Fains-Véel – confidentiel »
- par mail sur l'adresse personnelle du référent déontologue

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse. Le référent déontologue communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande. Les avis donnés sont consultatifs.

Le référent sera rémunéré par la Commune de Fains-Veel conformément aux textes en vigueur, soit 80 € par dossier.

La Commune de Fains-Véel mettra à disposition, si besoin, une salle de réunion.

La communauté d'Agglomération lors de sa séance du 7 décembre 2023 a désigné son déontologue, il vous est proposé de porter votre choix sur cette personne et en conséquence de désigner monsieur Jean-Pierre BEGEL en qualité de déontologue de la commune de Fains-Véel (mail :1856rem@gmail.com).

Monsieur Jean-Pierre BEGEL, retraité, diplômé de l'Institut d'Administration des Entreprises, a exercé la fonction de Directeur Général des Services de la ville de Mirecourt et de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport concernant la désignation d'un référent déontologue,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne monsieur Jean-Pierre BEGEL en qualité de référent déontologue pour les élus communaux,
- Fixe la rémunération du référent déontologue à hauteur de 80 € par sollicitation
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents référents à ce dossier.

## Description du projet

### • **Réhabilitation et mise aux normes des équipements suivants :**

**Football** : Remplacement du bloc sanitaire situé à proximité de la tribune donnant sur le terrain d'honneur, avec réfection du gazon naturel de ce dernier. Pose de filet pare-ballon au droit d'une habitation et le long du sentier de la côte Le prêtre. Remplacement des projecteurs halogènes par des LED installés sur le terrain d'entraînement. Amélioration des conditions d'accueil des vestiaires avec remplacement des douches. Stabilisation du sol devant leurs espace extérieurs d'accès, ainsi que celui de son Club-House.

**Tennis** : Réfection des sols des deux courts de tennis couverts. Remplacement des éclairages halogènes par des luminaires LED. Extension de son Club House et de son aménagement à l'intérieur la halle. Stabilisation du sol devant son espace extérieur d'accès. Remplacement des projecteurs halogènes des courts extérieurs par des LED.

**Athlétisme** : Réfection de son sol. Remplacement des portiques complété par l'installation de matériel Fitness sur sol homologué.

**Boulodromes** : Reprofilage des sols et pose d'un préau ossature bois

**Randonnée** : Reprofilage du sentier Côte le Prêtre, longeant le stade desservant les chemins de randonnée, endommagé par l'abattage des arbres menaçant les installations du stade.

### • **Création de nouveaux équipements**

**Terrain de Basket- Handball** : Dans la continuité du City Foot 5, aménagement d'une aire de jeux permettant la pratique du basket et du Handball, en remplacement de l'équipement actuel non conforme.

**Aire de jeux pour enfants** : Le stade étant également un lieu fréquenté par les familles une aire de jeux pour enfants renforcera son attrait, tout en facilitant la pratique du sport.

### • **Sécurisation du stade et des équipements**

**Enceinte du stade le long du sentier Côte le Prêtre** : Remplacement de sa clôture disparue suite à l'abattage des arbres menaçant les installations par une clôture en treillis soudés.

**Foot 5** : Mise en place d'un filet de protection et d'une enceinte en treillis soudés avec porte ouvrant par un badge.

• **Accès aux différents équipements** : Reprofilage des différents cheminements avec revêtement stabilisé dont le parking de service à l'intérieur de l'enceinte.

• **Chaufferie** : Remplacement du système de chauffage et de production d'eau chaude datant de plus de 20 ans par une chaudière condensation HPE

L'étude de ce projet a été confié au cabinet Ligne H « Etudes et Réalisations » SAS pour un montant de 38 350 € HT, dont 12 060 € HT pour la réalisation de l'avant-projet définitif nécessaire aux demandes de subventions.

Le coût des travaux est estimé à 741 115,20 € HT, celui de la main d'œuvre et des études à 48 092,50 € Il est éligible aux financements accordés par l'Etat au titre de la DETR 2024 dans une fourchette de taux comprise entre 30 et 60%.

Le GIP Objectif Meuse peut également être sollicité à hauteur maximum de 40%

DE\_2024\_002

## **REHABILITATION DU STADE MUNICIPAL - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)**

Le stade municipal de Fains-Véel situé rue du Stade couvre une superficie de 7 hectares 8 ares 80 centiares. Il est longé au nord par le ruisseau de Fains et au sud par un massif forestier propriété communale, parcouru de sentiers de randonnée conduisant à l'oppidum dit « Camp Romain » et sur le réseau de chemins balisés par l'Office de Tourisme.

C'est une ancienne propriété composée d'une maison de maître et d'un vaste parc d'agrément ayant appartenu à un industriel monsieur FAUCHER. Des arbres remarquables subsistent de cette époque. La commune a acquis ce bien auprès du Centre Hospitalier Spécialisé, qui l'avait reçu en dot sous condition d'une utilisation à vocation sociale.

La situation du stade au centre de la commune et la qualité de son environnement renforcent son attrait pour les familles qui en font également un lieu de détente. Il est multisport et l'un des objectifs du projet est d'améliorer le confort et le fonctionnement des clubs. L'objectif est d'accompagner les pratiques et d'en clarifier les usages, tout en complétant les équipements existants afin de développer la pratique du sport de nature et de loisir en famille ou individuellement.

Ces équipements sont également utilisés par les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire et sont ouverts aux activités périscolaires notamment lors des centres de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires. Le stade est fréquenté par des associations barisiennes (Flèches barisiennes et Barisienne de tir) pour leurs entraînements de plein-air. Les installations du Tennis sont mises à la disposition de l'Union Tennis de Bar-le-Duc chaque année complétant ceux du Pôle tennistique stade de la Côte Sainte Catherine lors de l'organisation annuelle du « Tournoi Tennis Europe U14 ». Des rencontres USEP sont organisées sur le stade, fréquenté, par ailleurs par les pompiers du Centre de Secours de Fains-Véel.

Ce projet répond à la recherche d'économies d'énergie d'une part par le remplacement de tous les projecteurs halogènes par des LED, et d'autre part de son système de chauffage et de production d'eau chaude pour les deux salles et les vestiaires du football par une chaudière condensation HPE, en remplacement de celle basse température ayant 20 ans d'âge. Après avoir, au cours des deux précédents exercices, sécurisé le stade en abattant tous les arbres menaçant de chuter le long du sentier Côte le Prêtre, il est nécessaire d'ériger une nouvelle clôture afin de maîtriser son accès. Tout comme la maîtrise des accès des installations foot 5 qui s'avère indispensable malgré l'existence de la vidéoprotection.

Le projet s'inscrit dans l'axe 3-1 Création et Rénovation des bâtiments et Equipements des Collectivités son coût prévisionnel est de 789 207,70€ HT, auquel s'ajoute 5% d'aléas et imprévus sur le montant des travaux soit 37 000€ et la commune sollicite une subvention de 495 724€ (60%)

Il vous est demandé de vous prononcer sur la réalisation de ce projet et de solliciter un financement de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024

Le Conseil Municipal

Vu le projet présenté par le cabinet Ligne H « Etudes et Réalisations » SAS pour la réhabilitation et extension des installations sportives du stade municipal avec leur protection

Vu l'éligibilité de ce projet au financement de l'Etat

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la réhabilitation et extension des installations sportives du stade municipal avec leurs protections

- Approuve l'estimation du projet qui s'élève à 826 207,70€ HT, dont 741 115,20 € pour les travaux, 48 092,50 € pour la main d'œuvre et les études et 37 000 € pour les aléas et imprévus
- Valide le plan de financement prévisionnelle joint en annexe
- Sollicite une subvention au titre des concours financiers de l'Etat
- Précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des subventions.

Autorise le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 02 15 055-215501867-20240213-DE\_2024\_002-DE

DE\_2024\_003

## **REHABILITATION DU STADE MUNICIPAL - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU GIP OBJECTIF MEUSE**

Le stade municipal de Fains-Véel situé rue du Stade couvre une superficie de 7 hectares 8 ares 80 centiares. Il est longé au nord par le ruisseau de Fains et au sud par un massif forestier propriété communale, parcouru de sentiers de randonnée conduisant à l'oppidum dit « Camp Romain » et sur le réseau de chemins balisés par l'Office de Tourisme.

C'est une ancienne propriété composée d'une maison de maître et d'un vaste parc d'agrément ayant appartenu à un industriel monsieur FAUCHER. Des arbres remarquables subsistent de cette époque. La commune a acquis ce bien auprès du Centre Hospitalier Spécialisé, qui l'avait reçu en dot sous condition d'une utilisation à vocation sociale.

La situation du stade au centre de la commune et la qualité de son environnement renforcent son attrait pour les familles qui en font également un lieu de détente. Il est multisport et l'un des objectifs du projet est d'améliorer le confort et le

fonctionnement des clubs. L'objectif est d'accompagner les pratiques et d'en clarifier les usages, tout en complétant les équipements existants afin de développer la pratique du sport de nature et de loisir en famille ou individuellement.

Ces équipements sont également utilisés par les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire et sont ouverts aux activités périscolaires notamment lors des centres de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires. Le stade est fréquenté par des associations barisiennes (Flèches barisiennes et Barisienne de tir) pour leurs entraînements de plein-air. Les installations du Tennis sont mises à la disposition de l'Union Tennis de Bar-le-Duc chaque année complétant ceux du Pôle tennistique stade de la Côte Sainte Catherine lors de l'organisation annuelle du « Tournois Tennis Europe U14 ». Des rencontres USEP sont organisées sur le stade, fréquenté, par ailleurs par les pompiers du Centre de Secours de Fains-Veel. Ce projet répond à la recherche d'économies d'énergie d'une part par le remplacement de tous les projecteurs halogènes par des LED, et d'autre part de son système de chauffage et de production d'eau chaude pour les deux salles et les vestiaires du football par une chaudière condensation HPE, en remplacement de celle basse température ayant 20 ans d'âge. Après avoir, au cours des deux précédents exercices, sécurisé le stade en abattant tous les arbres menaçant de chuter le long du sentier Côte le Prêtre, il est nécessaire d'ériger une nouvelle clôture afin de maîtriser son accès. Tout comme la maîtrise des accès des installations foot 5 qui s'avère indispensable malgré l'existence de la vidéoprotection.

Le projet s'inscrit dans la mesure 6.02 Aide aux équipements sportif son coût prévisionnel est de 789 207,70 € HT, auquel s'ajoute 5% d'aléas et imprévus sur le montant des travaux soit 37 000 € et la commune sollicite une subvention.

### **Description du projet**

- **Réhabilitation et mise aux normes des équipements suivants :**

**Football** : Remplacement du bloc sanitaire situé à proximité de la tribune donnant sur le terrain d'honneur, avec réfection du gazon naturel de ce dernier. Pose de filet pare-ballon au droit d'une habitation et le long du sentier de la côte Le prêtre. Remplacement des projecteurs halogènes par des LED installés sur le terrain d'entraînement. Amélioration des conditions d'accueil des vestiaires avec remplacement des douches. Stabilisation du sol devant leurs espace extérieurs d'accès, ainsi que celui de son Club-House.

**Tennis** : Réfection des sols des deux courts de tennis couverts. Remplacement des éclairages halogènes par des luminaires LED. Extension de son Club House et de son aménagement à l'intérieur la halle. Stabilisation du sol devant son espace extérieur d'accès. Remplacement des projecteurs halogènes des courts extérieurs par des LED.

**Athlétisme** : Réfection de son sol. Remplacement des portiques complété par l'installation de matériel Fitness sur sol homologué.

**Boulodrome** : Reprofilage des sols et pose d'un préau ossature bois

**Randonnée** : Reprofilage du sentier Côte le Prêtre, longeant le stade desservant les chemins de randonnée, endommagé par l'abattage des arbres menaçant les installations du stade.

- **Création de nouveaux équipements**

**Terrain de Basket- Handball :** Dans la continuité du City Foot 5, aménagement d'une aire de jeux permettant la pratique du basket et du Handball, en remplacement de l'équipement actuel non conforme.

**Aire de jeux pour enfants :** Le stade étant également un lieu fréquenté par les familles une aire de jeux pour enfants renforcera son attrait, tout en facilitant la pratique du sport.

- **Sécurisation du stade et des équipements**

**Enceinte du stade le long du sentier Côte le Prêtre :** Remplacement de sa clôture disparue suite à l'abattage des arbres menaçant les installations par une clôture en treillis soudés.

**Foot 5 :** Mise en place d'un filet de protection et d'une enceinte en treillis soudés avec porte ouvrant par un badge.

- **Accès aux différents équipements :** Reprofilage des différents cheminements avec revêtement stabilisé dont le parking de service à l'intérieur de l'enceinte.

- **Chaufferie :** Remplacement du système de chauffage et de production d'eau chaude datant de plus de 20 ans par une chaudière condensation HPE

L'étude de ce projet a été confié au cabinet Ligne H « Etudes et Réalisations » SAS pour un montant de 38 350 € HT, dont 12 060 € HT pour la réalisation de l'avant-projet définitif nécessaire aux demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la réhabilitation et extension des installations sportives du stade municipal et leurs protections

- Approuve l'estimation du projet qui s'élève à 789 207,70 € HT, dont 741 115,20 € pour les travaux et 48 092,50 € pour la main d'œuvre et les études
- Valide le plan de financement prévisionnelle joint en annexe
- Sollicite une subvention au titre des concours financiers du GIP Objectif Meuse
- Précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 02 15 055-215501867-20240213-DE\_2024\_003-DE

DE\_2024\_004

**DEMANDE DE SUBVENTION 2024 AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.**

La Commune est éligible à la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Les projets éligibles sont limités aux seules opérations d'investissement réalisées en 2022, 2023 ou à réaliser en 2024.

## I - Rappel des opérations déjà présentées :

Délibération	Catégorie	Désignation	Artère	Montant
17/02/2023	Signalisation	Fourniture et pose de 4 panneaux de position « passage piétons », 2 panneaux de signalisation « passage piétons » et 4 bandes podotactiles.	Avenue de la Libération -RD 994	2 014,34 €
		Pose de résine gravillonnée, rose corail et de résine routière blanche	Rues de la Gare et du Château	3 590,00 €
		Marquage de 5 places de stationnement avec fourniture et pose de 2 panneaux « sens prioritaire »	Rue Egremont	2 170,16 €
		Création d'un passage piétons et marquage au sol zone 30, rue de Véel, pour un montant	Rue de Véel	650,00 €
		Fourniture d'un panneau de signalisation « route barrée »		113,93 €
		Pose d'un étrier de protection de panneau de signalisation	Rue du Château	355,18 €
11/04/2022	Sécurité	Création d'un chemin piétonnier reliant la commune de Combles-en-Barrois à la commune de Véel,	Combles - Véel	12 250 points

## II - Présentation d'opérations nouvelles objet de la délibération :

Délibération	Catégorie	Désignation	Artère	Montant
Réalisé en 2023	Signalisation	Neuf arrêts minutes	Rue du Château	564,57 €
		Création de parkings en alvéoles	Rues du Stade et Egremont	1 995,70 €
		Quatre passages piétons	Rues Véel-Egre	1 774,34 €
	Sécurité	Elargissement du trottoir pour une mise aux normes (1,40mil) au carrefour des rues d'Egremont	Et St Joseph	6 265, 00 €

Prévision 2024	Sécurité	Construction de 40 ml de trottoir et d'un chemin stabilisé de 110 ml	Rue Egremont	24 212,00 €
		Rétrécissement du carrefour de l'avenue de la Vaux Mourot avec la	Et rue Haute de Vée	6 100,00 €
	Signalisation	Création de parkings en alvéoles et marquages spéciaux.	Avenue Vaux Mourot	8 213,70 €

Le Conseil Municipal considérant le règlement départemental de répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière entre les communes et les groupements de communes de moins de 10 000 habitants,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Meuse pouvant être accordée au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les projets suivant:

- Concernant l'opération annuelle de signalisation réalisée en 2023 : neuf arrêts minutes pour un montant de H.T. **564,57 €** - création de parkings en signalisation horizontale, rues du stade et d'Egremont pour un montant H.T. **1 995,70 €** - quatre passages piétons pour un montant H.T. **1 774,34 €** -
- Concernant les aménagements de sécurité réalisées en 2023 : Elargissement du trottoir pour une mise aux normes (1,40ml) au carrefour des rues d'Egremont et de Saint-Joseph pour un montant de H.T. **6 265,00 €**
- Concernant l'opération annuelle de signalisation à réaliser en 2024 : création de parkings en signalisation horizontale et marquages spéciaux avenue de la Vaux Mourot pour un montant de H.T. **8 213,70 €**
- Concernant les aménagements de sécurité à réaliser en 2024 : Construction de 40 ml de trottoir et de 110 ml de chemin rue d'Egremont pour un montant de H.T. **24 212,00 €** - Rétrécissement du carrefour de l'avenue de la Vaux Mourot avec la rue Haute de Veel pour un montant de H.T. **6 100,00 €**

Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2024 02 15 055-215501867-20240213-DE\_2024\_004-DE

**Le secrétaire de séance**



**Anne MOLET**



**Le Maire,**



**Gérard ABBAS**

